

## ACTU : développement du travail d'intérêt général

Actualité législative publié le 14/11/2019, vu 1081 fois, Auteur : Me Erika THIEL

Le 12 novembre dernier, la Ministre de la justice a signé un partenariat avec 34 organismes nationaux afin de développer le prononcé et la mise en oeuvre de la peine de travail d'intérêt général.

Le 12 novembre dernier, la **Ministre de la justice** a signé un partenariat avec 34 organismes nationaux afin de développer le prononcé et la mise en oeuvre de la **peine de travail d'intérêt général**.

## Parmi eux figurent :

- "– des départements ministériels : Intérieur, Transition écologique et solidaire, Travail, Culture, Cohésion territoriale...
- des entreprises chargées d'un service public : La Poste, Enedis, SNCF, JC Decaux, Sodexo...
- des associations nationales : Emmaüs France, les restaurants du cœur, la Croix-Rouge française, la SPA...
- des représentants des collectivités territoriales et des organismes de logement social."

Le but est d'augmenter le nombre de places de **travail d'intérêt général** proposées à 30000, contre 18000 en 2018, pour permettre **aux magistrats** de prononcer davantage de peines de cette nature, le **travail d'intérêt général** ne représentant actuellement que 6% des peines exécutées.

>>>> THIEL AVOCAT